

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 6

Rubrik: Infos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Disposition et organisation de lutte contre le frelon asiatique dans le canton de Genève

Introduction

Tout apiculteur averti ne peut ignorer l'arrivée du frelon asiatique (*vespa velutina*) en Suisse.

Débarqué dans le sud ouest de la France en 2004 à la faveur d'un transport maritime en provenance de Chine, il s'est rapidement répandu dans tout l'Hexagone. Il est présent en Côte d'or à 200 km de Genève. Il a débordé sur l'Espagne, l'Italie, mais également au Portugal et en Belgique.

Et en Suisse ?

La question est sur toutes les lèvres: «quand franchira-t-il les frontières suisses?» Nul ne peut le dire avec certitude, mais son arrivée est inéluctable.

Selon M. Dietemann de la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux©, le frelon asiatique franchira la frontière par Genève et Bâle. Les montagnes semblent constituer une barrière naturelle infranchissable. En revanche, les cours d'eau vont grandement faciliter l'accès du frelon asiatique à Genève. Puis plus rien ne l'arrêtera. Ainsi, il remontera la vallée du Rhône et colonisera les cantons de Vaud et Valais.

L'appréhension du problème chez les sapeurs-pompier

Au vu de son arrivée imminente, le Corps des sapeurs-pompier professionnels de Genève (ci-après SIS), s'est posé plusieurs questions: «Quel impact peut-il occasionner en terme opérationnel?» «Faut-il détruire systématiquement les colonies?» «Quel moyen de lutte faut-il mettre en place?»



Le règlement d'application de la loi sur la faune du canton de Genève M5 05.01, chapitre IV, article 17, stipule que:

Les espèces exotiques apparaissant en milieu libre sont éliminées.

En accord avec le Service des gardes faunes et le Service des affaires vétérinaires cantonal, la décision de détruire les colonies sera donc appliquée.

Organisation chez les sapeurs-pompier

Quarante sapeurs-pompier professionnels du SIS sont formés pour la récolte des essaims d'abeilles ainsi que la destruction des guêpes et frelons lors de situations dangereuses et urgentes. De plus, ils peuvent s'appuyer sur sept officiers de garde 24h/24h au bénéfice d'un permis d'utilisation des insecticides.

Les hyménoptères

L'abeille

Apis Mellifera



La guêpe

Vespula vulgaris



Le bourdon

Apidea



Le frelon commun

Vespa crabro



Le frelon asiatique

Vespa velutina



ticides en respect de l'ordonnance fédérale du DFI relative au permis pour l'emploi d'insecticides du 28 juin 2005.

La formation

L'identification du frelon asiatique est un élément clé au risque de voir disparaître le frelon commun. En effet, il apparaît nécessaire de faire la distinction entre le *vespa Velutina* (frelon asiatique) et le *vespa Crabro* (frelon commun). L'objectif étant de ne détruire que les frelons à pattes jaunes. Raison pour laquelle, une formation destinée aux spécialistes « Insectes SIS » a été mise en place en 2013 destinée aux spécialistes « Insectes ».

Le matériel

Comme indiqué plus haut, c'est en France plus précisément dans le Département du Gard que les équipes de secours sont confrontées quotidiennement à la destruction de cet ennemi des abeilles. Leur expérience fondée sur plusieurs années de lutte a permis d'orienter notre choix et de faire l'acquisition d'une perche en carbone.

Celle-ci est constituée d'éléments qui s'emboîtent les uns dans les autres pour atteindre une hauteur maximum de 18 mètres. A l'extrémité de cette perche se trouve un dard en inox percé de plusieurs trous (cathéter). Ce dard est introduit au creux du nid et permet l'injection de dioxyde de soufre (SO₂). Cet outil présente plusieurs avantages :



- La hauteur permet d'atteindre des nids fixés au sommet des arbres, lieu privilégié de nidification.
- La légèreté facilite les manipulations pour atteindre les nids.
- L'utilisation d'un gaz et non d'un insecticide qui pourrait contaminer d'autres espèces.
- La distance entre le nid et les sapeurs-pompiers augmente la sécurité des intervenants.

Conclusion

Les tentatives d'éradication chez nos voisins français ont échoué. L'éradication de cet intrus n'est donc plus possible.

Aujourd'hui, le frelon à pattes jaunes n'est pas encore présent dans la cité de Calvin. Cependant, l'acquisition du matériel est faite, la formation est dispensée, l'organisation et le protocole d'intervention sont en place. Dès lors, sera-t-il possible de contenir l'invasion programmée du frelon à pattes jaunes ?

Remerciements

Le Service d'incendie et de secours de Genève remercie le Lieutenant Colonel Christophe Bourely, Commandant opérationnel des sapeurs-pompiers du Département du Gard, avec lequel nous avons eu une étroite collaboration. Des échanges d'informations nous ont permis de mettre en place l'organisation de lutte contre cet hyménoptère nuisible et invasif.

Par ailleurs, Monsieur René Malhautier, membre du comité du Syndicat d'apiculture du Gard et référent dans l'identification du frelon asiatique pour le département du Gard, nous a également transmis de précieuses informations en tant qu'homme de terrain.

Références

Je vous recommande la lecture du document de l'Office fédéral de l'environnement intitulé «le frelon asiatique (*vespa velutina*) état de connaissances et évaluation du risque pour la Suisse» décembre 2010 disponible en fichier PDF.

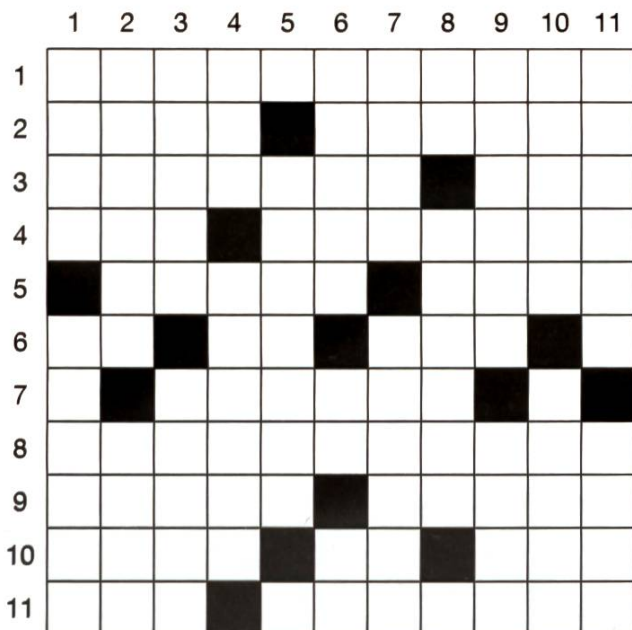
Document de l'Agroscope, «Etat des connaissances sur le frelon asiatique : *Vespa velutina*» Dietemann V, Charrière JD 03.03.2012 ©

Adjudant Pascal Desjacques

Service d'incendie et de secours de Genève

Mots croisés

Mots croisés N° 24



Horizontalement:

1. Prenant part à quelque chose
2. Tsar effrayant – aduler
3. Au-dessus des murs – système de divination originaire d’Afrique
4. Service efficace – devenu plus tendre
5. Champ de courses – devenu trop mûr
6. Encore – pareil étété – céréale
7. Attirai à soi
8. Doué de bonnes capacités
9. Affluent du Rhône – cavité tapissée de cristaux
10. Tenir conjugué – indéfini – plante textile
11. Trois beaux mois – ose affirmer

Philippe Locatelli

Verticalement:

1. Pain grec – vit
2. Celui du diable nous en fait gober... – débute
3. Stries ou poissons – qui manque de dynamisme
4. Fait «boum!» – liant qui durcit
5. Amphibien
6. Unité de pierre – Hollande – métal de bague
7. Semblable – repose dans un liquide
8. Fleuve italien – force
9. Fruit de l’if – dieu soufflant
10. Fruit à consommer blet – d’une région sud-américaine
11. Remplit son devoir d’apiculteur (!) – raidit

Mots croisés N° 23

